



Le Rempart de Notre Industrie
Éducation | Médiation | Arbitrage | Réseautage

Règlement sur la salubrité des aliments au Canada (RSAC)

Section 2 – Commerce des fruits et légumes frais

Exigence réglementaire relative à une adhésion à la Corporation de règlement des différends dans les fruits et légumes (DRC)

VENTE AU DÉTAIL, SERVICES ALIMENTAIRES ET (CERTAINS) RESTAURANTS

Définitions

Vente au détail (chaîne de vente au détail ou producteur indépendant)	Toute personne dont l'activité consiste à vendre des fruits et légumes frais au consommateur final.
Services alimentaires et (certains) restaurants	Concerne les exploitants de services alimentaires (tel qu'un chef, un directeur de services alimentaires, une entreprise indépendante de préparation des aliments) ou les distributeurs de services alimentaires (intermédiaires entre les fabricants de produits alimentaires et les exploitants de services alimentaires, qui achètent, entreposent, et vendent ou livrent des fruits et légumes frais à ces derniers). Certaines restaurants centralisant leurs achats appartiennent à cette catégorie.
Personnes	Une personne peut être un individu ou une organisation, y compris une association, une société et une personne morale; ceci comprend d'autres entités juridiques reconnues comme des sociétés à responsabilité limitée (SRL), des partenariats, etc.
Fruits et légumes	Fruits et légumes frais
Un jour	En un jour.
12 derniers mois	Les 12 mois précédents à compter du jour où une activité est exercée, tout en étant par ailleurs interdite en vertu de l'article 26(1). (c.-à-d. : date de la dernière transaction)

AUTO-ÉVALUATION

Exemption

L'adhésion à la DRC est exigée.

Vente au détail (chaîne de vente au détail ou producteur indépendant)

Nous sommes une chaîne de vente au détail se procurant tous ses fruits et légumes auprès d'une centrale d'achat unique (c.-à-d. : dans une seule province).	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Nous sommes une chaîne de vente au détail se procurant tous ses fruits et légumes auprès de centrales d'achat régionales (c.-à-d. : dans plus d'une province) .	<input type="radio"/>	L'adhésion EST EXIGÉE pour chaque entité acheteuse.
Nous sommes un détaillant indépendant, dont les magasins sont situés dans une seule province ; tous les achats sont effectués à l'intérieur de cette province.	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Nous sommes un détaillant indépendant, dont les magasins sont situés dans une seule province; tous les achats de fruits et légumes sont effectués à l'intérieur de cette province et dans d'autres provinces ou pays .	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Nous sommes un détaillant indépendant, dont les magasins sont situés dans plus d'une seule province ; tous les achats de fruits et légumes sont effectués à l'intérieur de cette province et dans d'autres provinces ou pays .	L'adhésion à la DRC peut être exigée; pour de plus amples informations, communiquez avec la DRC.	

Services alimentaires

Nous sommes un fournisseur de services alimentaires dont les bureaux de centralisation des achats vendent à des exploitants de franchise; les achats ou les ventes de fruits et légumes sont effectués à l'extérieur de la province.		<input type="radio"/>
Nous sommes un fournisseur de services alimentaires approvisionnant des hôpitaux, des écoles et d'autres établissements, ainsi que des restaurants indépendants, en fruits et légumes achetés ou vendus à l'extérieur de la province.		<input type="radio"/>

Restaurants

J'ai payé moins de 100 000 \$ pour les fruits et légumes achetés au cours des 12 derniers mois.	<input type="radio"/>	
J'ai payé plus de 100 000 \$ pour les fruits et légumes achetés à l'extérieur de la province au cours des 12 derniers mois.		<input type="radio"/>
J'ai acheté moins de 2 205 lb de fruits et légumes en un seul jour.	<input type="radio"/>	
J'ai acheté moins de 2 205 lb de fruits et légumes en un seul jour à l'extérieur de la province.		<input type="radio"/>
J'achète tous les fruits et légumes à l'intérieur de la province.	<input type="radio"/>	

Besoin de plus de renseignements?

Service d'assistance de la DRC



613 234 0982



info@fvdrc.com



613-234-8036



fvdrc.com



Édifice 75, Ferme expérimentale centrale
960 Carling Avenue
Ottawa (Ontario) K1A 0C6

Les questions relatives à la salubrité des aliments et à la traçabilité doivent être soumises à :

Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA)

www.inspection.gc.ca

- Loi sur la salubrité des aliments au Canada (LSAC)
- Règlement sur la salubrité des aliments au Canada (RSAC)

CanadaGAP®

info@canadagap.ca

- Programme de salubrité des aliments (Food Safety Program)

(613) 829-4711

www.canadagap.ca



This project has been funded through the Assurance Systems stream of the AgriMarketing program under Growing Forward 2, a federal-provincial-territorial initiative.



Ce projet est financé sous le volet Systèmes d'assurance du programme Agri-marketing de Cultivons l'avenir 2, une initiative fédérale-provinciale-territoriale.